

de limiter le débat à une seule question, car autrement nous pourrions établir un précédent et entrer dans toutes les questions de prix. J'ai conseillé de retarder cette question jusqu'à ce que nous en arrivions au sujet du ministère de la Production de défense.

M. HALES: Relativement à la question des navires, si le chiffre donné date d'octobre 1955, quand pouvons-nous espérer avoir la facture définitive du navire?

M. PEARKE: Eh bien, cela relève encore du ministère de la Production de défense. Nous ne pourrions obtenir de réponse définitive avant que le second groupe de navires, c'est-à-dire, le groupe des navires du type *Restigouche*, soit terminé. J'ai donné l'autre jour les dates d'achèvement de ces navires. Apparemment, le dernier sera prêt à la fin de 1959.

M. McILRAITH: J'aimerais à élucider le point de la production de défense. Il n'y a pas de crédits en matière de production de défense relativement auxquels nous puissions poser des questions sur la ligne de conduite de la Marine à l'égard de l'achat de ces navires, si je comprends bien. Je me demandais comment nous pouvons protéger le droit que nous avons de nous enquerir de cette matière, car le crédit afférent à la production de défense se rapporte dans une large mesure à l'administration ministérielle.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la question pourrait entrer dans le cadre du premier crédit, monsieur McIlraith, et je puis vous assurer que si vous n'avez pas alors le droit de la poser, nous vous fournirons l'occasion d'obtenir ce renseignement.

M. McILRAITH: Il me semble qu'il y a ici en pratique une difficulté de fond. Je reconnais que le ministère de la Production de défense pourrait ne pas avoir le détail des renseignements.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous pouvons toujours tenir la question en suspens jusqu'à la mise en délibération de ce crédit, monsieur McIlraith.

M. PEARKE: Cela pourrait peut-être faciliter les choses si je disais, relativement au premier des navires du type *St-Laurent*, ce qui s'applique je pense à un ou deux autres navires, c'est-à-dire que certains matériaux venaient du Royaume-Uni, tandis que, pour le reste, tous le matériel a été fabriqué au Canada.

M. BROOME: Monsieur le président, pour l'exactitude des faits consignés, il faut dire au sujet de la comparaison de M. Cathers entre le coût des navires fabriqués sur la côte est ou sur la côte ouest, que les coûts de 1955 et de 1957 se rapportaient au premier navire, fabriqué par la *Canadian Vickers*, et au troisième, l'*Ottawa*. Je ne crois pas que la comparaison soit juste, car il mettait en parallèle le plus faible au plus fort.

M. WRIGHT: J'ai en main des détails sur les questions qui ont été posées l'autre jour et auxquelles je ne pouvais pas répondre.

La première question concernait l'endroit où nous employons les jardiniers.

C'est un directeur du génie civil qui est chargé d'entretenir les terrains sur l'une ou l'autre côte. Nous savons approximativement comment le personnel est réparti.

Sur le littoral de l'Est, il y avait en tout huit jardiniers, dont deux étaient employés à la station d'atterrissage de Shearwater, deux aux casernes d'Halifax et un à Terre-Neuve.